1635m

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8	b	is
------------	---	----

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1.	1. La presente demande émane du réseau :					
	☑ Communauté f ☐ Provincial et-co	ommunal	☐ Libre con☐ Libre non	n confession	nel	
	Identité du responsa	ble pour le	réseau: Jean STEE	NSELS _{Da} Sig	te: le 17-06-96 nature:	
2.	Intitulé de l'unité d	le formatio	n:			
	-	\$	SENSIBILISATION AU	UX PHENO	MENES DE GROUPE	
COI	DE	9	51002 V	36 6 1		
3.	3. Finalités de l'unité de formation :			Reprises en annexe n° 1 de 1 page.		
4.	Capacités préalabl	es requises	:	Reprises en annexe n° 2 de 1 page.		
5.	5. Classement de l'unité de formation :					
	☐ Enseignement se	condaire de	:	☐ qualific	eation	
		du deg	•	□ supérie		
	Enseignement supérieur de type court □ Enseignement supérieur de type long					
P	our le classement de l'	unité de for	mation de l'enseignement	supérieur		
	osition de classement		Classement du Conseil sur	périeur	Date de l'accord du Conseil supérieur :	
	mique		Technique			
	nomique	□	Economique		11/06/96	
	médical		Paramédical			
Soci	aı ıgogique		Social		Signature du Président du Conseil supérieur :	
	cole		Pédagogique Agricole	 		
	Caractère occupat		□oui ⊠non			
7. Constitution des groupes ou regroupement :		Repris en	annexe n° 3 de 1 page.			
8. Programme du (des) cours :				Repris en	annexe n° 4 de 1 page.	
9.	9. Capacités terminales :			Reprises e	n annexe n° 5 de 1 page.	
10.	Chargé(s) de cours	s:		Repris en	annexe n° 6 de 1 page.	

3	
Codé de l'unité de formation	•

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	Classement du (des) cours	Code U	Nombre de périodes
Sensibilisation aux phénomènes de groupe	СРРМ	K	16
2. Part d'autonomie	xxxxxxxxx	P	4
·		Total des périodes	20

1	2	Réservé	au Service	d'inspection	
J	4.	Keserve	au Service	u inspection	:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis differe N. anne

remarque rencentrée

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET INSP. COORD.

Date : 2 3 AOUT 1996

Signature:

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

SENSIBILISATION AUX PHENOMENES DE GROUPE

1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- 1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES

Dans la perspective d'une éducation à la démocratie, cette unité doit:

- 2.1. permettre à l'étudiant de vivre en qualité de membre actif au sein d'un groupe à tâche;
- 2.2. permettre une approche des phénomènes de groupe tant comme membre que comme observateur;
- 2.3. permettre d'analyser son propre comportement au sein d'un groupe;
- 2.4. conduire l'étudiant à une meilleure confiance en soi en lui permettant de se situer et d'agir dans un groupe;
- 2.5. permettre de distinguer un certain nombre de mécanismes de la dynamique des groupes et de la psychologie sociale;
- 2.6. valoriser le groupe comme lien d'interaction et d'action.

A chaque instant de sa pratique, l'enseignant, le formateur ou l'éducateur est confronté à des groupes, qu'il soit membre d'une équipe ou face à un groupe de participants ou d'étudiants.

Cette formation vise à conduire vers une meilleure compréhension du groupe, de sa dynamique interne et de sa force d'action.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

SENSIBILISATION AUX PHENOMENES DE GROUPE

1. CAPACITES

Néant

2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Diplôme à caractère pédagogique (DAP, CAP, AESI, AESS)

ou

Attestation d'inscription dans une formation pédagogique

ou

Attestation d'occupation dans une fonction d'éducation, de formation ou d'enseignement

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

SENSIBILISATION AUX PHENOMENES DE GROUPE

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 20 personnes.

ANNEXE 4

PROGRAMME DU (DES) COURS

SENSIBILISATION AUX PHENOMENES DE GROUPE

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de :

SAVOIR

- 1. Situer la "dynamique des groupes" dans ses aspects factuel, technique et philosophique;
- 2. Préciser le champ d'application de la psychologie sociale;
- 3. Citer les caractéristiques d'un certain nombre de phénomènes de groupe rencontrés lors de la formation.

SAVOIR-FAIRE - SAVOIR-ETRE

- 1. Analyser le fonctionnement d'un groupe à tâche et l'incidence du comportement de chaque membre sur le fonctionnement de celui-ci.
 - 1.1. Analyser son propre comportement;
 - 1.2. Analyser le comportement d'autrui;
 - 1.3. Envisager les implications de ces différents comportements.
- 2. Identifier un certain nombre de facteurs relevant de la dynamique des groupes ou de la psychologie sociale:
- memberschip leadership;
- vie affective du groupe;
- normes et valeurs personnelles;
- identité personnelle et appartenance au groupe;
- besoins collectifs et besoins individuels;
- collaboration compétition;
- comparaison sociale imitation groupe d'appartenance et groupe de référence;
- conformisme et résistance au changement;
- facilitation sociale et changement d'attitudes;
- imaginaire;
- représentations sociales.

Remarque: cette liste n'est ni chronologique, ni exhaustive.

- 3. Analyser l'incidence de ces différents facteurs (voir point 2.) sur le fonctionnement du groupe.
- 4. Modifier ses propres attitudes jugées inadéquates pour lui-même ou pour le fonctionnement du groupe.
- 5. Mettre en place les conditions optimum d'un bon fonctionnement d'un groupe à tâche.

Ces différents aspects seront envisagés en relation avec le monde de l'éducation, de l'enseignement ou de la formation en vue d'un report pratique.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

SENSIBILISATION AUX PHENOMENES DE GROUPE

SAVOIR-FAIRE - SAVOIR-ETRE

Face à un groupe à tâche, dont il est membre actif ou animateur-formateur, l'étudiant sera capable de:

- analyser le fonctionnement du groupe et son propre comportement;
- dégager les caractéristiques de ce groupe, ses points forts et ses faiblesses;
- dégager les éléments qui favorisent l'efficacité et la viabilité du groupe et ceux qui les freinent;
- communiquer son analyse;
- proposer des comportements alternatifs en vue d'un meilleur fonctionnement du groupe à tâche.

Pour atteindre le seuil de réussite, il devra prouver qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités définies ci-dessus. Cette prise de conscience se manifestera par la capacité de mettre en oeuvre ces apprentissages tant dans son comportement personnel que sur son terrain d'action (éducation, formation, enseignement). document 8 bis

ANNEXE 6

Date: 28 mai 1996

CHARGE(S) DE COURS

SENSIBILISATION AUX PHENOMENES DE GROUPE

Un enseignant.